

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 10 juin 2019, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Jonathan Alix, Rhéal Grenier et Éric Ménard sont absents.

ORDRE DU JOUR

Points pour délibération

1 Assemblée de mai 2019

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 20 h

2 Assemblée du 10 juin 2019

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

- 3.1.1 Demande de commandites de divers organismes
3.1.2 MRC de Brome-Missisquoi – Entente de services en transport adapté et collectif année 2018
3.1.3 Édition spéciale Ange-Gardien dans la Voix de l'Est (25 juin)
3.1.4 Régie des alcools, des courses et des jeux – Avis de demande de permis d'alcool
St-Hubert Express / Harvey's Ange-Gardien
3.1.5 Demande du CPE Bambin Club

3.2 Gestion financière et administrative

- 3.2.1 Rapport du maire sur la situation financière et des états comparatifs

4 Sécurité publique

4.1 Service des Incendies

- 4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Déneigement des chemins publics – Résultats
5.1.2 Résultats pour lignage et marquage

- 5.1.3 Résultats pour la réfection du rang Séraphine et Rosalie et accord d'un contrat conditionnel
- 5.1.4 Adoption du projet de Règlement numéro 844-19 décrétant une dépense de 3 104 426 \$ et un emprunt de 2 318 617 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) abrogeant le règlement numéro 833-18
- 5.1.5 Scellement des fissures quartier la Volière et chemin Magenta
- 5.1.6 Remplacement de glissières rang Magenta
- 5.1.7 Panneaux d'affichage du MTQ (Ange-Gardien)

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Réservoir, Réseau de distribution d'eau et usine épuration
 - 6.1.1 Offre de services pour l'opération des équipements d'eau potable et d'eaux usées
 - 6.1.2 Projet Infrastructure 2017 – Décompte progressif – Libération de la retenue
 - 6.1.3 Réfection des rues Principale et Canrobert
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement numéro 845-19 décrétant une dépense de 3 615 000 \$ pour le remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 7.1.2 Dérogation mineure route 235

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Embauche des arbitres pour la saison de soccer
 - 8.1.2 Embauche des employés pour le camp de jour 2019
 - 8.1.3 Ajout d'une activité à la programmation estivale
 - 8.1.4 Entente de filtrage avec la Sûreté du Québec
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Surveillance dans les parcs (aviser la Sûreté du Québec et avis officiel aux organisateurs)

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1
 - 9.1.1 Demande de soutien financier – Programme Nouveaux horizons pour les aînés

RÉSOLUTION 06-096-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI À 20 H

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-097-19
ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer pour l'année 2019.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés :	7 921,78 \$
▪ Fournisseurs :	159 514,02 \$
▪ Salaires :	44 158,04 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

**RÉSOLUTION 06-098-19
DEMANDE DE COMMANDITE DE DIVERS ORGANISMES**

En réponse aux demandes d'aide financière reçues depuis la dernière séance du conseil, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'appuyer les organismes suivants :

- Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi inc. : 50 \$
- Fondation Les enfants de l'Opéra : 250 \$

Adopté à l'unanimité

**RÉSOLUTION 06-099-19
MRC DE BROME-MISSISQUOI – ENTENTE DE SERVICE EN TRANSPORT ADAPTÉ
POUR L'ANNÉE 2018**

Considérant les modalités de l'entente de service conclue entre la MRC Brome-Missisquoi et la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires par la MRC Brome-Missisquoi ainsi que la tarification relative;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de confirmer le montant de la contribution financière à 10 061 \$ en transport adapté pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-100-19

MRC DE BROME-MISSISQUOI – ENTENTE DE SERVICE EN TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018

Considérant les modalités de l'entente de service conclue entre la MRC Brome-Missisquoi et la Municipalité d'Ange-Gardien;

Considérant l'adoption des prévisions budgétaires par la MRC Brome-Missisquoi ainsi que la tarification relative;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de confirmer le montant de la contribution financière à 849 \$ en transport collectif pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-101-19

ÉDITION SPÉCIALE ANGE-GARDIEN DANS LA VOIX DE L'EST

Considérant que le journal *La Voix de l'Est* fera paraître un cahier « édition spéciale » portant exclusivement sur la Municipalité d'Ange-Gardien dans l'édition du mardi 25 juin 2019;

Considérant que cette édition du journal sera distribuée gratuitement à tous les résidents d'Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de réserver une demi-page, en couleurs, dans le cahier spécial 2019 portant sur Ange-Gardien, du journal *La Voix de l'Est* et d'autoriser à cet effet une dépense de 1 132,00 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-102-19

RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX – AVIS DE DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL SAINT-HUBERT EXPRESS / HARVEY'S ANGE-GARDIEN

Considérant que la Loi sur les permis d'alcool prévoit que la Régie des alcools, des courses et des jeux doit aviser la Municipalité des demandes qu'elle a reçues lorsque ces demandes concernent des établissements situés sur son territoire;

Considérant que le Saint-Hubert Express et Harvey's Ange-Gardien ont adressé une demande de licence ou de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux et que la Municipalité peut s'opposer à une telle demande dans les 30 jours de sa publication;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien ne s'oppose pas à la délivrance d'un permis à cet égard sous réserve du respect des règlements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-103-19

DEMANDE DU CPE BAMBIN CLUB

En réponse à la demande du CPE Bambin Club, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Saint-Jean, soit devant l'installation du CPE Bambin Club située sur cette rue, ainsi que la fermeture de la rue Rachel, entre la rue Principale et la rue Jérôme, en ce qui concerne la deuxième installation, afin que ce dernier puisse organiser une journée bicyclette pour ses deux installations, le 20 juin 2019, de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 00 et remis au 3 juillet 2019 en cas de pluie.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES ÉTATS COMPARATIFS - 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt des rapports financiers sur la situation financière, ainsi que les états comparatifs.

Monsieur le maire fait son rapport comme suit :

Faits saillants du rapport financier :

- Le rapport financier pour l'exercice budgétaire se terminant le 31 décembre 2018 nous indique, au niveau des résultats, des revenus de 4 618 124 \$ et des charges de 4 470 855 \$.

- Au niveau des investissements, des projets d'infrastructures en attente de subventions ont été reportés en 2019. Ainsi la Municipalité dispose d'un surplus accumulé de 1 345 948 \$, dont 1 100 375 \$ est affecté au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour financer notamment, une partie des travaux du rang Séraphine ainsi que l'acquisition d'un véhicule incendie.
- L'endettement total net à long terme de 8 120 140 \$ par rapport à des actifs de 29 337 726 \$ est comparable, en termes de ratio, aux municipalités locales de notre classe de population et de notre région administrative, ce qui nous permet de poursuivre notre développement et l'amélioration de nos infrastructures dans une position confortable.

Rapport du vérificateur :

- Le rapport du vérificateur externe annonce que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie, pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 06-104-19

DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PUBLICS – RÉSULTATS

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 17 mai dernier, pour le déneigement des chemins publics;

Considérant que nous avons reçu qu'une seule soumission soit : Mario Côté et 9220-7331 Québec inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat pour le déneigement des chemins publics au soumissionnaire conforme, soit Mario Côté et 9220-7331 Québec inc., pour les trois (3) prochaines années, soit pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, selon l'offre soumise de 508 524,66 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-105-19

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS - LIGNAGE ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE SUR LE TERRITOIRE

Suite aux soumissions reçues pour le lignage et le marquage des rues, à savoir :

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
Marquage, traçage Québec inc.	21 580,12 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	19 396,21 \$

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), au montant de 19 396,21 \$, taxes incluses, selon la soumission reçue le 24 mai 2019.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 06-106-19

RÉSULTATS SOUMISSIONS RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET ROSALIE

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 30 mai dernier, pour la réfection du rang Séraphine et Rosalie;

Considérant les soumissions reçues à savoir

ENTREPRENEURS	PRIX AVEC TAXES
Construction Bauval inc.	2 677 001,15\$
Pavage Maska inc.	2 889 421,50\$
Eurovia Québec Construction	2 951 705,58 \$
Sintra inc.	3 427 093,80 \$

--	--

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme le contrat de réfection du rang Séraphine et Rosalie soit à Construction Bauval inc, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 844-19 par le Ministère des affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-107-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 844-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 104 426 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 318 617 \$ POUR LA RÉFECTION DU RANG SÉRAPHINE ET AUTRES (ROSALIE ET SAINT-GEORGES) ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 833-18

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le règlement numéro 844-19 décrétant une dépense de 3 104 426 \$ et un emprunt de 2 318 617 \$ pour la réfection du rang Séraphine et autres (Rosalie et Saint-Georges) abrogeant le règlement numéro 833-18

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-108-19

SCELLEMENT DES FISSURES QUARTIER LA VOLIÈRE ET CHEMIN MAGENTA

Suite aux travaux de scellement des fissures en automne dernier dans le quartier de la Volière, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu de terminer le scellement des fissures dans ce quartier et de réparer quelques fissures du rang Magenta, selon l'offre de service reçue de la compagnie Permaroute au montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-109-19

REPLACEMENT DE GLISSIÈRES RANG MAGENTA

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'octroyer un contrat de réparation de glissières de sécurité sur le rang Magenta sur une longueur de 259,08 m à Entreprise Ployard 2000 inc. selon l'offre soumise de 11 413 \$, taxes en sus,

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-110-19
PANNEAUX D’AFFICHAGE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (ANGE-GARDIEN)

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de demander au Ministère des Transports de changer les panneaux d'affichage non conformes annonçant la municipalité afin qu'ils respectent la désignation officielle reconnue par la Commission de Toponymie du Québec.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-111-19
OFFRE DE SERVICES POUR L'OPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

Considérant l'échéance du contrat pour l'exploitation des équipements d'eau potable et usée, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder le contrat à l'entreprise Simo pour l'exploitation des équipements d'eau potable et de remplacement pour les équipements d'eaux usées, telle l'offre de services soumise le 28 mai 2019, au montant de 23 955,62 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-112-19
PROJET INFRASTRUCTURES 2017 – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF – LIBÉRATION DE LA RETENUE

Suite au décompte progressif numéro 8 en date du 6 juin 2019 de Tétra Tech et la recommandation de paiement, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- d'autoriser le versement de 206 573,51 \$, taxes incluses, à la compagnie Bertrand Ostiguy inc., à laquelle un montant de 3 764,25 \$ a été soustrait afin de défrayer les frais d'honoraires d'arpenteur-géomètre et d'ingénierie-conseil pour l'implantation des bornes de terrain enlevées durant les travaux ainsi que la surveillance du chantier
- de procéder à l'acceptation finale des travaux.

Adopté à l'unanimité.

RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE & CANROBERT – AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 615 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT

M. Guillaume Desnoyers donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un projet de règlement numéro 845-19 décrétant une dépense et un emprunt de 3 615 000 \$ pour le remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 615 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT

M. Guillaume Desnoyers dépose le projet de règlement numéro 845-19 décrétant une dépense et un emprunt de 3 615 000 \$ pour le remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert.

**RÉSOLUTION 06-113-19
RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'URBANISME (CCU)**

Considérant que monsieur Guy Bourdeau membre du Comité consultatif d'urbanisme a exprimé le désir de renouveler son mandat pour les deux prochaines années;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de renouveler le mandat de monsieur Guy Bourdeau.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-114-19
DÉROGATION MINEURE ROUTE 235**

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant les largeurs minimales continues de deux lots, sur la route 235;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont pris en considération les éléments suivant :

- Que la demande du propriétaire du lot 4 625 298 souhaite lotir le lot en deux lots distincts portant les numéros 6 312 943 et 6 312 944;

- Que le lot à créer 6 312 943 et le lot adjacent 4 286 149, actuellement occupé par l'usage d'entrepôt, ne possèdent pas de largeur minimale continue exigée par le règlement de lotissement numéro 618-05, puisque les lots ne sont pas desservis par les services d'aqueduc et d'égout sanitaire;
- Que le projet des mini-entrepôts subit un préjudice sérieux par le respect de normes en vigueur quant à la largeur minimale continue des lots, dans la mesure où, étant donné l'usage particulier des terrains, les bâtiments ne nécessitent pas les services d'aqueduc et d'égout sanitaire;
- Que les deux lots ne rencontrent aucune problématique en lien avec les installations septiques et les puits, tant par rapport à l'espace requis pour leur implantation, qu'à la protection de l'environnement;
- Que les propriétaires voisins du projet de mini-entrepôts ne subissent pas de préjudice sérieux puisque ceux-ci sont respectivement le vendeur et l'acheteur;

En conséquence, et suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu :

1. D'approuver la demande qui concerne la correction du lot 4 286 149 ayant une largeur minimale continue de 30,78 mètres au lieu de 50 m, tel que stipulé à l'article 5.3, tableau page 5-3, règlement de lotissement numéro 618-05.
2. D'approuver la demande qui concerne la création du lot 6 312 943 ayant une largeur minimale continue de 27,94 m au lieu de 50 m, tel que stipulé à l'article 5.3, tableau page 5-3, règlement de lotissement numéro 618-05.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-115-19 EMBAUCHE DES ARBITRES POUR LA SAISON DE SOCCER

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'embaucher les arbitres suivants : Jasmine Déragon, Katrine Déragon, Danyk Paradis, Marianne Paradis, Samuel Racanelli, Éléonore Rochette, Steven Rodrigue, Gaël Sarrazin et Léanne Signoret.

Il est également résolu de nommer Mme Kathrine Déragon comme responsable de terrain pour la saison 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-116-19 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LE CAMP DE JOUR 2019

Considérant le rapport soumis par la directrice du service des loisirs, madame Jennie Rainville, relativement à l'embauche des employés pour le camp de jour 2019, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- d'entériner l'embauche, pour le camp de jour 2019, des animateurs/trices et des accompagnateurs/trices suivants : Marie-Noëlle Audit, Viviane Campbell, Jasmine Déragon, Fany-Mélie Fortier, Caroline Gagné, Janvière Taratibu-Irakozé, Laurie Paquette, Marianne Paradis, Roxanne Robert, Steven Rodrigue, Lysandre Viens et Sarah-Jeanne Viens.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-117-19
AJOUT À LA PROGRAMMATION ESTIVALE

Suite au rapport de madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs concernant la programmation des activités estivales de l'année 2019, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accepter l'ajout d'un spectacle supplémentaire le dimanche 18 août.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-118-19
ENTENTE DE FILTRAGE – SÛRETÉ DU QUÉBEC CENTRE DE SERVICES MRC SAINT-HYACINTHE

Considérant que l'entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables est échue :

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de nommer Madame Jennie Rainville, directrice du service loisirs à titre de personne désignée pour représenter la municipalité en tant que mandataire concernant ladite entente.

Dans l'accomplissement de son devoir, le mandataire devra procéder à l'identification de ses candidats sélectionnés à œuvrer auprès de la clientèle du secteur vulnérable, il devra également s'assurer de prendre les outils à la disposition pour effectuer une enquête sociale et surtout, il a le devoir de conserver la confidentialité des informations personnelles de chaque candidat en respectant ses devoirs et responsabilités mentionnés à l'entente.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-119-19
SURVEILLANCE DANS LES PARCS

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de demander à la Sûreté du Québec de porter une surveillance accrue dans les parcs de la municipalité et d'aviser officiellement les responsables de groupe sportifs que les dispositions entourant la consommation de cannabis doivent être respectées en tout temps.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 06-120-19
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS
POUR LES ÂÎNÉS

Suite au lancement du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser Madame Jennie Rainville, directrice du service des loisirs et Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière, à soumettre un projet d'amélioration de la salle communautaire ainsi qu'à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 06-121-19
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire